

PISCICULTURE DU CIRON rappelle Truite Fumée



- Noms des modèles ou références concernés : Truite fumée tranchée 100g, Truite fumée tranchée 200g, Dés de truite fumée 100g, Chiffonnades de truite fumée 150g, Filet de truite fumée entier
- Marque : Ferme du Ciron
- Lot FU240130 Date limite de consommation 30/01/2024
- Lot FU240223 Date limite de consommation 23/02/2024
- Lot FU240227 Date limite de consommation 27/02/2024
- Conditionnements : Poche sous vide
- Date début/fin de commercialisation : du 10/01/2024 au 13/02/2024
- Température de conservation : Produit à conserver au réfrigérateur
- Marque de salubrité : FR 47-007-014 CE
- Zone géographique de vente : Départements : GERS (32), GIRONDE (33), LANDES (40), LOT-ET-GARONNE (47)
- Distributeurs : Magasins de producteurs, épiceries

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : présence de *Listeria monocytogenes*
- Risques encourus par le consommateur : *Listeria monocytogenes* (agent responsable de la listériose)

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : Ne plus consommer, Rapporter le produit au point de vente, Détruire le produit.
- Préconisation sanitaire :
Les personnes qui auraient consommé les « produits » mentionnés ci-dessus et qui présenteraient de la fièvre, isolée ou accompagnée de maux de tête, et des courbatures, sont invitées à consulter leur médecin traitant en lui signalant cette consommation. Des formes graves avec des complications neurologiques et des atteintes maternelles ou fœtales chez la femme enceinte peuvent également parfois survenir. Les femmes enceintes ainsi que les personnes immunodéprimées et les personnes âgées doivent être particulièrement attentives à ces symptômes. La listériose est une maladie qui peut être grave et dont le délai d'incubation peut aller jusqu'à huit semaines.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : Remboursement.
- Date de fin de la procédure de rappel : lundi 26 février 2024

CONTACT

- Numéro de contact : 0553891555

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

<https://rappel.conso.gouv.fr>

Le site des alertes de produits dangereux



FAITES PASSER LE MESSAGE :

Informez vos parents et amis de ce rappel !

Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre